

Ma Gestion Locative vous propose deux formules de gestion immobilière afin de sécuriser vos investissements immobiliers.

Formules

Prestations Ma Gestion Locative	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paieement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	✓	✓
Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		✓
Paieement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%



LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ		GARANTIE TOTALE GLI à 2,50% incluse	
	HT	TTC	HT	TTC
un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France				
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	5,90%	7,08%	9,40%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	4,90%	5,88%	8,40%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	3,90%	4,68%	7,40%	8,38%



Offre Stationnement à 9,90 % HT > 9,90%HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

Assurance loyers impayés à 2,50 %



- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

Exemple

Vous percevez un loyer de 750€ payé mensuellement par votre locataire

Vous seront déduits
• FORMULE SIMPLICITÉ : 53,10€ TTC
• GARANTIE TOTALE : 80,85€ TTC



Barème valable à compter du 01/10/2021